CODE DE CONDUITE DE LA CSLF

FOIRE AUX QUESTIONS POUR LE PERSONNEL DE LA CSLF

Dernière version : 6 novembre 2026

D'où vient l'idée d'un code de conduite?
Le 2 septembre 2026, le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance a formellement demandé aux deux commissions scolaires de la province de développer et de mettre en œuvre leurs codes de conduite respectifs. Voici le lien vers la directive ministérielle MD 2026-06.

Qu'est-ce qu'on code de conduite?
Un code de conduite est document officiel qui regroupe des règles que l'on s'engage à suivre au sein d'une organisation.

À quoi ça sert un code de conduite?
Un code de conduite précise :

- Les comportements attendus
- Les comportements inacceptables
- Les mesures à prendre selon la situation

Quel est l'objectif du futur code de conduite?
L'objectif est de créer un cadre commun, clair et concret qui favorisera des relations respectueuses et positives au sein de la CSLF.

Comment est-ce que le code de conduite sera développé?
Le code de conduite sera développé par et pour la CSLF. Un comité de travail contribuera notamment à la réflexion sur les principes entourant le code et l'ensemble du personnel de la commission scolaire sera consulté.

Quel est le rôle du Conseil des commissaires par rapport au code de conduite?
Le code de conduite lui-même est l'équivalent d'une politique de la CSLF. Le Conseil des commissaires devra donc valider et approuver le code qui sera développé par et pour la CSLF.

Quels groupes seront inclus dans le code de conduite?

La directive ministérielle MD 2026-06 (p. 2 et 3) précise que le code de conduite devra s'appliquer aux élèves, au personnel, aux parents et tuteurs, aux visiteurs et aux bénévoles.

Comment est-ce que ces groupes seront consultés sur le futur code de conduite?

Date	Lieu	Groupes
5 octobre 2026	École Saint-Augustin	Tous les membres du personnel
13 octobre 2026	École Évangéline	Tous les membres du personnel + Représentant.es des élèves de 7e à 12e année
15 octobre 2026	École La-Belle-Cloche	Tous les membres du personnel + Représentant.es des élèves de 7e à 12e année
19 octobre 2026	École Pierre-Chiasson	Tous les membres du personnel + Représentant.es des élèves de 7e à 12e année
20 octobre 2026	École-sur-Mer	Tous les membres du personnel + Représentant.es des élèves de 7e à 12e année
3 novembre 2026	École François-Buote	Personnel du primaire et autres membres du personnel selon leurs disponibilités + Représentant.es des élèves de 7e à 12e année
4 novembre 2026	École François-Buote	Personnel du secondaire et autres membres du personnel selon leurs disponibilités
20 au 30 octobre 2026	Dans les six écoles	Une classe de chaque niveau M – 6e année Discussion en classe avec l'enseignant.e
12 au 26 novembre 2026	En ligne	Les parents et tuteurs, les membres du personnel, les partenaires communautaires et autres intervenants au sein de la communauté scolaire comme les syndicats

Quel est l'échéancier pour le développement et la mise en œuvre du code?

La directive ministérielle MD 2606-06 (p.4) exige que le code soit mis en œuvre pour le 1er septembre 2027.

Comment peut-on obtenir plus de renseignements sur le projet de code de conduite?

Vous pouvez communiquer avec la direction de votre école, ou de l'école de votre enfant. Vous pouvez également communiquer avec Dominique Chouinard, gestionnaire des politiques à la CSLF, par téléphone au 902-213-6754 ou par courriel à l'adresse dchouinard@edu.pe.ca